

Copie à Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Observations

No

DREAL AURA-CIDDAE

Destinataire A & -(



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemen	tale N° d'enregistrement :
Date de réception :	Dossier complet le :	2019 AR A - KCP-23
	1. Intitulé du projet	
défrichement de parcelles boisées pour re		
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	《大学》,"我们是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	et in a service of the service of th
Nom rieser	Prénomdamien	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme jurid	ique
Joign	ez à votre demande l'annexe obliga	toire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au rega	rd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Trediser les et al. modifie et al. modifie	
	The state of the s	. 12.22.1.22.2
	AND THE REAL PROPERTY OF THE P	
	4. Caractéristiques générales du proje	Y Commence of the commence of
	laire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver		week à notre maisen d'habitation afin
défrichement de plusieurs parcelles boisé d'apporter de la luminosité à notre logem		jues a notre maison a nabitation aim
En outre, nous souhaitons augmenter not	re zone de pâturage pour nos animaux inte	ervenant dans notre projet de zoothérapie
(soin alternatif non médicamenteux pour	les personnes aux pathologies diverses tel	les que maladie d'Alzheimer, trouble du moutons, 1 cheval et 1 poney, des volailles
(poules, oies, canards).	iges, etc.). Nous avons 2 chevies halites, 4	moutons, i onevaret i poneg, acc verames

4.2 Objectifs du projet
Apporter de la luminosité à notre habitation
création de pâturage pour nos animaux (un projet professionnel)
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
- abattage des arbres : uniquement les résineux, tous les feuillus seront conservés
- abattage des albres : d'inquernent les résineux, tous les rédinus seront conserves - broyage des souches et résidus de branches
- implantation d'une prairie
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Pâturage pour les animaux de la médiation animale

La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autor ent articles L.341-3, R.341-1 et suivantsdu code for	risation(s).
		and the same of
	projet et superficie globale de l'opération - précise deurs caractéristiques	Valeur(s)
parcelles 52, 53, 54, 55, 56 en totalité parcelle 58 : la moitié de la surface parcelle 60 : 1/4 de la surface environ		1 ha 16 a 88 ca 0 ha 48 a 0 ha 22 a total: 1 ha 86 a 88 ca
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long °	o'" Lato'"_
Les grandes mollières 69550 Ronno	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ Long. Point d'arrivée : Long° Communes traversées :	o ' " Lat. ° ' " o'_"_ Lat ° ' _ "
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	projet et	? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

	envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo			
Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
essources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	0	×	
illeu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
Cadre de vie / Population a (c		×	
6.2 Les incid approuvé	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incid	lences du projet identi		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

7. Auto-évaluation ((acultati)) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'abjet d'une de environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourqual. 8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 initiulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de viu l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer la paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 33°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé : Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro		
8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement propul et cha de la tacé ou une enveloppe de tracé: Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 32°, 32°, 32°, 32°, 32°, 3		
8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement s' plan des abords du pro		
8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement prour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 33°, 24° a), 4° b) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du pro		
8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement s' plan des abords du pro		
8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement propre les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro		
Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement proper de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 23°, 23°, 243° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro	luation	nulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement proper de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 23°, 23°, 243° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro		
Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement proper de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 23°, 23°, 243° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro		
Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement propiet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du pro		
Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement propiet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 2°, 20°, 13°, 2°, 20°, 20°, 20°, 20°, 20°, 20°, 20°		8. Annexes
Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peud'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 2°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement; plan des abords du projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé ou		itoires
 non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peud'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 23°, 21°, 21°, 22°, 22		
d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer de paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 2°, 38°; 43° a), et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du pro	∋ » - [FA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - 🛛 🔀
de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 23°, 13°, 21°, 21°, 21°, 22°, 21°, 21°, 21°, 22°, 21°, 21		
4 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnen projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 238°; 43° a) et b) de l'anneye à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du pro	agir [raphiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
38° · 43° a) et b) de l'anneve à l'article R 122-2 du code de l'environnement : plan des aboras au pro	agir rises ns le	raphiques du document d'urbanisme s'il existe); photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises evant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
5 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et completées si nécessaire s'évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectat constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	agir Earises ns le	raphiques du document d'urbanisme s'il existe); photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises evant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le et ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un ou une enveloppe de tracé;
Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Le autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le prosusceptible d'avoir des effets.	rises ns le , 7°, nt un . 32, (100 n les des	raphiques du document d'urbanisme s'il existe); chotographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises evant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le 1; et ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un ou une enveloppe de tracé; Invaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 num) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les ntes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
Objet							
9. Engagement et sig	inature						
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
Fait à ronno	le, 21/11/2019						

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature





© IGN 2019 - www.g

Longitude : Latitude :

4° 24' 52" E 46° 01' 03" N

1/1